

# Gestion des coopératives au Bénin.



# Sommaire

---

- 1- Gouvernance des coopératives
- 2- Surface moyenne des exploitations
- 3- Cultures les plus exploitées et les acheteurs
- 4- Organisations
- 5- Défis des coopératives.
- 6- Difficultés
- 7- Bonnes pratiques



# Gouvernance des coopératives

La gouvernance des coopératives au Bénin est basé sur la loi OHADA et des lois nationales, garantissant transparence et participation égale des membres.

Les coopératives sont gérées par des organes tels que l'Assemblée générale et le Conseil d'administration.

La transparence financière et les audits réguliers sont essentiels.



# Surface moyenne des exploitations

La Surface moyenne des exploitations agricoles au sein des coopératives au Bénin varie en fonction des régions et des types de cultures.

Surface moyenne dans le sud du Bénin :

Dans les zones plus densément peuplées du sud, comme autour de Cotonou et Porto-Novo, les exploitations agricoles au sein des coopératives sont souvent plus petites, généralement autour de 1 à 2 hectares. Les exploitations sont souvent fragmentées et les terres sont partagées entre plusieurs cultures.

# Surface moyenne des exploitations (suite)

Surface moyenne dans le centre du Bénin :

Dans des régions comme le Zou ou le Collines, la taille moyenne des exploitations peut varier entre 2 et 4 hectares. Les coopératives dans ces zones peuvent se spécialiser dans des cultures telles que le maïs, le soja, ou le coton.

Surface moyenne dans le nord du Bénin :

Dans les régions plus vastes et moins densément peuplées du nord, comme autour de Parakou et Djougou, les exploitations au sein des coopératives peuvent être plus grandes, avec une taille moyenne allant de 5 à 10 hectares. Les coopératives dans ces zones peuvent avoir des exploitations plus étendues, souvent dédiées à des cultures telles que le coton et le maïs.

# Surface moyenne des exploitations (suite et fin)

La surface des exploitations agricoles varie considérablement entre les différentes régions du Bénin. Cette disparité dans la taille des exploitations influence également l'accès à la mécanisation. Les coopératives avec des exploitations plus grandes, notamment dans le nord, ont souvent plus de possibilités pour la mécanisation et l'utilisation de technologies agricoles avancées, ce qui peut améliorer leur productivité. Dans les zones plus densément peuplées du sud, la fragmentation des terres limite la taille des exploitations et influence les méthodes de culture et la productivité.

# Cultures les plus exploitées et les acheteurs

Au Bénin, les coopératives agricoles jouent un rôle clé dans le développement rural et la promotion des cultures. Les principales cultures exploitées et commercialisées par les coopératives sont liées aux produits agricoles majeurs du pays. Voici les principales :

Le coton : culture la plus importante, le coton représente une grande partie des exportations agricoles du pays.

# Cultures les plus exploitées et les acheteurs

Le maïs : culture vivrière principale, le maïs est la culture vivrière la plus répandue au Bénin.

L'ananas : filière en pleine expansion, Le Bénin est un producteur important d'ananas en Afrique de l'Ouest. Les coopératives jouent un rôle dans l'exportation de ce fruit, notamment vers l'Union Européenne. Il est souvent transformé en jus avant d'être exporté.

Le riz : culture en développement, la production de riz est en augmentation au Bénin.

Le palmier à huile : culture industrielle, le palmier à huile, utilisée dans l'alimentation locale et exportée pour l'industrie.

Les noix de cajou : Produit d'exportation en croissance, le Bénin est également un producteur de noix de cajou.

## Cultures les plus exploitées et les acheteurs (suite et fin)

Les acheteurs des cultures produites par les coopératives agricoles peuvent être classés en plusieurs catégories :

- Marchés locaux et régionaux :

Consommateurs locaux,

Petits commerçants et marchés de gros,

Transformateurs agroalimentaires.

- Industries de transformation :

Industrie textile (pour le coton),

Industries alimentaires.

- Exportateurs :

Marchés internationaux.

- Gouvernement et institutions :

Programmes d'achat gouvernementaux,

ONG et organisations humanitaires.

Les coopératives cherchent donc à diversifier leurs acheteurs pour stabiliser leurs revenus, en fonction de la demande du marché et des opportunités commerciales disponibles.

# Structures d'appuis aux coopératives

## Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP)

Le MAEP est l'entité gouvernementale en charge de la politique agricole et rurale. Il soutient les coopératives de plusieurs manières :

- **Soutien technique** : Il fournit des formations sur les bonnes pratiques agricoles, les techniques modernes, et l'utilisation des intrants (engrais, semences, pesticides).
- **Subventions et crédits** : Le MAEP facilite l'accès à des subventions, des crédits agricoles, ou des programmes d'appui financier pour améliorer la productivité.
- **Programme de développement rural** : Il encourage l'organisation en coopératives pour améliorer l'accès aux ressources et aux marchés via des programmes nationaux.

# Structures d'appuis aux coopératives (suite)

## Fédération des Unions de Producteurs (FUPRO)

La FUPRO est une fédération nationale qui regroupe plusieurs unions de producteurs agricoles. Elle offre un soutien direct aux coopératives agricoles en :

- **Représentation et plaidoyer** : Elle défend les intérêts des producteurs auprès des autorités nationales et internationales.
- **Formation et renforcement de capacités** : FUPRO fournit des formations en gestion coopérative, en planification, et en amélioration des techniques de production.
- **Accès aux marchés** : Elle facilite la mise en relation des coopératives avec des acheteurs et les aide à développer des partenariats commerciaux.

# Structures d'appuis aux coopératives (fin)

## GIZ (Agence de coopération internationale allemande)

La GIZ intervient pour appuyer le développement agricole durable à travers des projets en collaboration avec le gouvernement et les acteurs locaux. Son soutien aux coopératives inclut :

- **Assistance technique** : La GIZ met à disposition des experts pour conseiller les coopératives sur les meilleures pratiques agricoles, la gestion de l'eau, et la lutte contre les changements climatiques.
- **Accès au financement** : Elle aide les coopératives à accéder à des financements via des projets internationaux ou des programmes de microfinance.
- **Renforcement institutionnel** : La GIZ participe à la mise en place de structures de gestion au sein des coopératives pour garantir leur pérennité et leur succès à long terme.

# Autres Structures d'appuis aux coopératives

- Agence Nationale de Promotion des Patrimoines et de Développement du Tourisme (ANPT)
- Fondation Friedrich Ebert
- ONG locales et internationales

# Défis des coopératives: Accès au financement

- **Problème :** De nombreuses coopératives ont du mal à obtenir des prêts ou des crédits bancaires pour financer leurs activités agricoles (achat d'intrants, équipements, etc.).
- **Raisons :** Cela est souvent dû à l'absence de garanties suffisantes, à la faible bancarisation des membres, ou à un manque de relations avec des institutions financières.
- **Impact :** Sans accès au financement, les coopératives peinent à investir dans des technologies modernes, améliorer leur productivité, ou se protéger contre les risques liés aux mauvaises récoltes.

# Défis des coopératives: Infrastructures insuffisantes

- **Problème** : Les infrastructures agricoles telles que les routes, les entrepôts, les systèmes d'irrigation, ou les équipements de transformation sont souvent inexistantes ou inadéquates.
- **Raisons** : Le manque d'investissement public dans les infrastructures rurales et la difficulté pour les coopératives d'autofinancer ces besoins en sont les principales causes.
- **Impact** : Cela limite la capacité des coopératives à transporter leurs produits vers les marchés ou à stocker leurs récoltes de manière efficace, ce qui entraîne des pertes post-récolte élevées.

# Défis des coopératives: Accès aux marchés

- **Problème** : Les coopératives ont souvent du mal à trouver des débouchés rentables pour leurs produits, à négocier des prix équitables, ou à accéder aux marchés internationaux.
- **Raisons** : Le manque de réseau commercial, une faible capacité de négociation, et l'absence de certification (biologique, commerce équitable) empêchent l'accès aux marchés lucratifs.
- **Impact** : Cela réduit les revenus des coopératives, qui sont souvent contraintes de vendre leurs produits à bas prix aux intermédiaires locaux.

# Autres Défis des coopératives

- Formation et compétences
- Conflits internes
- Technologie et innovation
- Réglementation et soutien gouvernemental
- Changements climatiques
- Coordination et coopération
- Sensibilisation et éducation



# **Sources de Génération de Revenus et Redistribution des Bénéfices dans les Coopératives Agricoles.**

## **1. Sources de Génération de Revenus**

### **a) Économies d'échelle :**

- Les coopératives achètent en grande quantité des intrants agricoles (semences, engrais, etc.) pour bénéficier de réductions de prix. Cela permet aux membres de réduire leurs coûts de production.

### **b) Commercialisation groupée :**

- En regroupant les produits des membres, la coopérative peut vendre en grande quantité, augmentant ainsi le pouvoir de négociation pour obtenir des prix plus élevés auprès des acheteurs (grossistes, industriels).

# **Sources de Génération de Revenus et Redistribution des Bénéfices dans les Coopératives Agricoles.**

## **1. Sources de Génération de Revenus**

### **c) Accès à des marchés spécialisés :**

- Les coopératives se positionnent sur des marchés de niche (biologique, commerce équitable), où elles peuvent obtenir des primes ou des prix plus élevés en raison des certifications spécifiques.

### **d) Transformation et valeur ajoutée :**

- Investir dans des équipements de transformation (par exemple, des usines de décorticage) permet de transformer les produits bruts en produits finis ou semi-finis, augmentant leur valeur et les marges bénéficiaires.

# **Sources de Génération de Revenus et Redistribution des Bénéfices dans les Coopératives Agricoles.**

## **1. Sources de Génération de Revenus**

### **e) Services annexes :**

- Certaines coopératives génèrent des revenus supplémentaires en offrant des services tels que la location de machines agricoles, le stockage des produits, ou des formations pour les agriculteurs.

### **f) Accès au financement :**

- Partenariats avec des institutions financières : Les coopératives peuvent contracter des prêts auprès des banques, notamment des banques rurales, grâce à leur statut collectif, ce qui offre des garanties plus solides. Ces prêts sont utilisés pour financer les activités des membres (achat d'intrants, développement d'infrastructures).

# Sources de Génération de Revenus et Redistribution des Bénéfices dans les Coopératives Agricoles.

## 1. Sources de Génération de Revenus

- **Microfinancement** : Les coopératives sont également souvent éligibles à des programmes de microcrédit, facilitant l'accès aux capitaux pour les petits agriculteurs qui n'auraient pas accès aux banques traditionnelles.
- **Subventions** : Elles reçoivent des subventions et des aides publiques ou internationales, notamment dans le cadre de programmes de développement agricole (par exemple, des fonds de développement rural ou des subventions spécifiques aux cultures comme le coton).

# **Sources de Génération de Revenus et Redistribution des Bénéfices dans les Coopératives Agricoles.**

## **1. Sources de Génération de Revenus**

**Processus d'obtention des subventions pour les coopératives agricoles :**

**a) Enquête par les agents de l'OTA (Organisation Territoriale) :**

- Les coopératives sont régulièrement inspectées par des agents de l'OTA, qui évaluent leur fonctionnement, leur organisation, et leur impact local. Cette enquête permet de dresser un état des lieux des besoins et des performances de la coopérative.

**b) Déclaration auprès de la cellule communale ou de l'ATDA (Agence Territoriale de Développement Agricole) :**

- La coopérative doit se déclarer et être reconnue officiellement par les autorités communales ou l'ATDA pour bénéficier de l'accompagnement administratif et des facilités offertes par l'État ou les partenaires internationaux.

# **Sources de Génération de Revenus et Redistribution des Bénéfices dans les Coopératives Agricoles.**

## **1. Sources de Génération de Revenus**

**Processus d'obtention des subventions pour les coopératives agricoles :**

**c) Immatriculation officielle :**

- Une fois reconnue, la coopérative doit s'immatriculer auprès des instances compétentes. Cette immatriculation lui donne accès à des programmes de soutien et à des subventions dédiées au développement des coopératives.

**d) Audits et évaluation des activités :**

- Des audits sont menés pour évaluer le niveau d'activités de la coopérative. Cela permet de vérifier si la coopérative respecte les critères d'éligibilité aux subventions et aux financements publics ou privés.

# **Sources de Génération de Revenus et Redistribution des Bénéfices dans les Coopératives Agricoles.**

## **1. Sources de Génération de Revenus**

**Processus d'obtention des subventions pour les coopératives agricoles :**

### **e) Demandes de partenariats :**

- La coopérative peut soumettre des demandes de partenariats avec des institutions publiques ou privées (ONG, agences de coopération, etc.). Ces partenariats ouvrent la voie à des subventions ciblées pour le financement de projets spécifiques (infrastructures, formations, acquisition de matériel).

# **Sources de Génération de Revenus et Redistribution des Bénéfices dans les Coopératives Agricoles.**

## **2. Comment les membres reçoivent leur part après les ventes**

### **a) Répartition des bénéfices :**

- Après déduction des coûts opérationnels (collecte, transformation, stockage), les bénéfices nets de la coopérative sont redistribués aux membres. Cela permet aux agriculteurs de recevoir une rémunération supplémentaire par rapport à la simple vente directe de leurs produits.

### **b) Système de rémunération proportionnelle :**

- Les membres reçoivent une part des bénéfices basée sur leur contribution à la production totale. Par exemple, un membre ayant produit 10 % du volume total de la coopérative recevra 10 % des bénéfices nets.

# **Sources de Génération de Revenus et Redistribution des Bénéfices dans les Coopératives Agricoles.**

## **2. Comment les membres reçoivent leur part après les ventes**

### **c) Surplus et primes :**

- Certaines coopératives gardent une partie des bénéfices pour des réinvestissements ou pour faire face à des imprévus. Cependant, lorsqu'il y a des excédents significatifs, ils sont distribués sous forme de primes en fin d'année.

### **d) Fonds de réserve :**

- Une partie des bénéfices peut être mise en réserve pour des projets futurs, comme l'achat de nouvelles machines ou l'expansion des infrastructures. Ces fonds aident également la coopérative à se stabiliser en période de crise.

# **Sources de Génération de Revenus et Redistribution des Bénéfices dans les Coopératives Agricoles.**

## **Moyens de Redistribution des Bénéfices dans les Coopératives au Bénin**

### **1 . Coopératives de grande taille (comme celles spécialisées dans le coton) :**

Ces coopératives redistribuent généralement les bénéfices aux producteurs à la fin de chaque cycle de production.

### **Virement bancaire :**

- De plus en plus de coopératives au Bénin, surtout celles liées aux grandes cultures comme le coton, utilisent les virements bancaires pour payer les membres. Par exemple, dans le secteur du coton, la Compagnie Béninoise des Textiles (CBT) collabore avec les banques pour assurer que les producteurs reçoivent leurs paiements via des virements sur leurs comptes. Cette pratique est encouragée par le gouvernement pour améliorer la traçabilité des paiements et éviter la manipulation de liquidités.

# **Sources de Génération de Revenus et Redistribution des Bénéfices dans les Coopératives Agricoles.**

## **Moyens de Redistribution des Bénéfices dans les Coopératives au Bénin**

### **1 . Coopératives de grande taille (comme celles spécialisées dans le coton) :**

Ces coopératives redistribuent généralement les bénéfices aux producteurs à la fin de chaque cycle de production.

### **Mobile Money :**

- Le transfert d'argent via Mobile Money est très courant dans les zones rurales du Bénin, où l'accès aux services bancaires traditionnels est limité. Des coopératives de maraîchers ou de petits producteurs de riz utilisent ces services pour redistribuer les bénéfices ou régler d'autres transactions. Mobile Money est largement utilisé à travers le pays, notamment grâce à la couverture des opérateurs comme MTN et Moov, qui facilitent ces paiements via téléphone portable. C'est une solution pratique pour les coopératives rurales.

# **Sources de Génération de Revenus et Redistribution des Bénéfices dans les Coopératives Agricoles.**

## **Moyens de Redistribution des Bénéfices dans les Coopératives au Bénin**

### **1 . Coopératives de grande taille (comme celles spécialisées dans le coton) :**

Ces coopératives redistribuent généralement les bénéfices aux producteurs à la fin de chaque cycle de production.

#### **Paiement en espèces :**

- Les paiements en espèces restent une pratique courante dans certaines zones reculées du Bénin, surtout pour les coopératives maraîchères ou de petite taille. Lors des assemblées générales ou des rencontres, les membres reçoivent leurs parts en espèces. Toutefois, les risques liés à la sécurité (vols ou pertes) et à la gestion des fonds poussent certaines coopératives à s'orienter vers des moyens plus sécurisés comme le Mobile Money.

# **Sources de Génération de Revenus et Redistribution des Bénéfices dans les Coopératives Agricoles.**

## **Moyens de Redistribution des Bénéfices dans les Coopératives au Bénin**

### **2 . Coopératives de petite taille (comme les coopératives maraîchères) :**

Pour les coopératives de plus petite taille, les bénéfices ne sont pas toujours redistribués directement aux membres. Ils sont souvent réinvestis pour financer les frais de fonctionnement de la coopérative (achat d'intrants, entretien des infrastructures, salaires des employés, etc.). Cela permet de maintenir les activités de la coopérative et de garantir sa pérennité à long terme, plutôt que de privilégier une redistribution immédiate des gains.

Même si les bénéfices ne sont pas totalement redistribués, les membres des coopératives de petite taille (comme les maraîchères) perçoivent généralement des compensations indirectes. Voici comment cela fonctionne :

# **Sources de Génération de Revenus et Redistribution des Bénéfices dans les Coopératives Agricoles.**

## **Moyens de Redistribution des Bénéfices dans les Coopératives au Bénin**

### **2 . Coopératives de petite taille (comme les coopératives maraîchères) :**

Pour les coopératives de plus petite taille, les bénéfices ne sont pas toujours redistribués directement aux membres. Ils sont souvent réinvestis pour financer les frais de fonctionnement de la coopérative (achat d'intrants, entretien des infrastructures, salaires des employés, etc.). Cela permet de maintenir les activités de la coopérative et de garantir sa pérennité à long terme, plutôt que de privilégier une redistribution immédiate des gains.

Même si les bénéfices ne sont pas totalement redistribués, les membres des coopératives de petite taille (comme les maraîchères) perçoivent généralement des compensations indirectes. Voici comment cela fonctionne :

# **Sources de Génération de Revenus et Redistribution des Bénéfices dans les Coopératives Agricoles.**

## **Moyens de Redistribution des Bénéfices dans les Coopératives au Bénin**

### **2 . Coopératives de petite taille (comme les coopératives maraîchères) :**

#### **Accès à des services et intrants subventionnés :**

- Les membres bénéficient de prix réduits sur les intrants agricoles (semences, engrais, matériel) grâce aux fonds de la coopérative. Cela permet de diminuer leurs coûts de production, même s'ils ne reçoivent pas de redistribution directe des bénéfices.

#### **Accès au financement et à la formation :**

- Les fonds peuvent être réinvestis dans des programmes de formation pour les membres ou pour permettre l'accès à des prêts ou micro-crédits à des taux préférentiels. Ces initiatives aident les producteurs à améliorer leurs pratiques et à augmenter leur rendement.

# Difficultés

## 1. Problèmes de gestion et de gouvernance

### a ) Manque de transparence et de participation des membres :

- Les décisions importantes ne sont pas toujours communiquées clairement aux membres, entraînant des suspicions et des frustrations. De plus, une faible participation des membres dans la prise de décision peut limiter la représentativité des intérêts collectifs.

### b) Conflits internes et manque de leadership :

- Les désaccords entre membres ou avec les dirigeants créent des tensions qui affectent la cohésion. Un manque de renouvellement du leadership ou des compétences en gestion peut également ralentir le développement de la coopérative.

# Difficultés

## 1. Problèmes de gestion et de gouvernance

### c) Mauvaise gestion financière et absence de contrôle interne :

- Le manque de compétences en gestion financière et l'absence de mécanismes de contrôle adéquats peuvent conduire à des erreurs comptables, des irrégularités, voire des détournements de fonds.

### d) Absence de planification stratégique :

- L'absence d'une vision à long terme et d'un plan stratégique clair rend la coopérative vulnérable aux aléas du marché, aux conditions climatiques, et à une concurrence croissante.

# Autres Difficultés

- Accès limité au financement
- Manque de formation et de compétences
- Problèmes d'infrastructures
- Environnement juridique et réglementaire
- Concurrence et accès aux marchés
- Problèmes de leadership
- Culture de la coopération

# Bonnes pratiques

- Formation continue des membres
- Bonne gouvernance et transparence
- Accès et gestion efficace du financement
- Collaboration avec les institutions de soutien
- Développement de partenariats stratégiques
- Adoption de technologies modernes
- Mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation
- Renforcement de la culture de coopération et de solidarité

# Thank You

